

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2021

PROTECTION DES MINEURS VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES - (N° 3721)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par

Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« de moins de 18 ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Il s'agit d'une précision superfétatoire.